

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur un sujet technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter : communication@trifyl.fr

DOSSIER

TRI DES BIODÉCHETS : UN LEVIER SUPPLÉMENTAIRE POUR CONTENIR LE COÛT DE NOS DÉCHETS

D'ici la fin de l'année, tous les habitants du territoire pourront trier leurs déchets de cuisine dans un sac dédié ou dans un composteur. Objectifs : alléger la poubelle noire, trier un maximum de déchets pour les valoriser et contenir la hausse du coût des déchets.

LES BIODÉCHETS, C'EST QUOI ?

Composés exclusivement de matière organique, les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine : restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épluchures, coquilles d'œuf, os, marc de café, sachets de thé...

Facilement valorisables, ces biodéchets doivent être triés, eux aussi, pour alléger notre poubelle.



D'ici la fin de l'année, tous les habitants pourront trier leurs déchets de cuisine. Seul le mode de collecte, composteur ou sac, variera selon les zones et types d'habitat

La réduction, le tri et la valorisation d'un maximum de déchets comptent parmi les grands objectifs de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. Votée en 2020, celle-ci entend « accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat ». Après l'extension des consignes de tri à 100 % des emballages et papiers en 2023, la loi prévoit que tous les habitants aient la possibilité de trier à la source leurs déchets de cuisine au 1^{er} janvier 2024.

Deux solutions proposées sur le territoire Trifyl

Depuis le début de l'année, Trifyl et les intercommunalités adhérentes ont travaillé ensemble pour mettre en place des solutions de tri adaptées à chaque territoire et type d'habitat. D'ici la fin de l'année, tous les habitants pourront trier leurs déchets de cuisine, soit avec un sac dédié de couleur orange, soit avec un composteur (individuel ou collectif). ■

MAÎTRISER LA HAUSSE DU COÛT DE NOS DÉCHETS

En sortant les recyclables et les matières organiques de la poubelle noire, nous pouvons alléger de deux tiers de son poids !
Alors que les coûts de collecte et de traitement des déchets ne cessent d'augmenter (taxe nationale, inflation...), la réduction, le tri et la valorisation constituent des leviers indispensables pour maîtriser les dépenses.

30 %

Un tiers de notre poubelle est constitué de matière organique facilement valorisable.



La collecte des déchets de cuisine avec un COMPOSTEUR

Le composteur individuel ou collectif est une solution efficace pour extraire ses déchets de cuisine de la poubelle et les valoriser chez soi ou à proximité. Toutes les collectivités chargées de la collecte des déchets en proposent à leurs usagers.

Ces composteurs permettent de transformer la matière organique en compost grâce à l'action de divers organismes vivants (insectes, vers de terre, bactéries...).

100 % naturel, le compost permet d'enrichir la terre du jardin ou des jardinières.



Comment ça fonctionne ?

1. Placer le composteur à même le sol

Le contact direct avec la terre permet aux micro-organismes utiles au compostage de se développer.

2. Diversifier les apports

Alterner déchets de cuisine et de jardin, déchets humides (épluchures, tontes...) et secs (branches, feuilles mortes, herbe sèche, cartons bruns...).

3. Brasser le compost

Mélanger de temps en temps pour aérer le compost et éviter le tassement. Les micro-organismes ont besoin d'air pour respirer!

4. Surveiller l'humidité

Le mélange doit être humide comme une éponge pressée.

Comment utiliser le compost ?

Le paillage (3/6 mois)

Déposé au pied des arbustes, le compost maintient l'humidité, protège le sol de l'évaporation et limite la pousse de mauvaises herbes.

Le mélange en surface (7/8 mois)

Le compost peut être épandu en couches minces et mélangé aux couches superficielles du sol pour l'enrichir.

Le rempotage (10/12 mois)

Le compost est utilisé en mélange avec la terre du jardin pour l'enrichir et apporter un amendement aux plantes.

Attention : il ne doit pas être utilisé seul sur les semis. Le compost doit toujours être mélangé avec de la terre : 1/3 de compost + 2/3 de terre

NOUVEAU : la collecte des déchets de cuisine avec un SAC ORANGE

Le composteur n'étant pas adapté à tous les foyers et ne valorisant pas 100 % des biodéchets (déchets carnés notamment), Trifyl et les collectivités adhérentes ont décidé de doter les habitants de petits sacs dédiés de couleur orange.

Lorsqu'ils sont remplis, ces sacs doivent être bien fermés puis déposés dans le bac des ordures ménagères aux côtés des autres sacs poubelle. L'organisation comme les coûts de la collecte restent, de fait, inchangés.

Une fois collectés, sacs orange et sacs poubelle sont acheminés dans la nouvelle usine de tri/valorisation des déchets (UTVD) à Labessière-Candeil. À leur arrivée, les sacs orange sont séparés par tri optique pour produire du biogaz (par méthanisation), puis du compost, qui servira d'amendement agricole.

Les biodéchets sont ainsi valorisés de façon optimale dans un processus d'économie circulaire exemplaire.

Comment ça fonctionne ?

1. Déposer les déchets de cuisine (restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épluchures, coquilles d'œuf, os, marc de café, sachets de thé...) dans le sac orange.
2. Une fois rempli, fermer le sac hermétiquement en faisant un double nœud avec les liens.
3. Déposer le sac orange dans le bac d'ordures ménagères avec les autres sacs.



Campagne d'information et de sensibilisation

Depuis plusieurs semaines, Trifyl mène une campagne de porte-à-porte pour rencontrer les habitants concernés et leur expliquer les modalités et l'intérêt de ce nouveau geste de tri. Les foyers dotés de sacs orange peuvent d'ores et déjà séparer leurs déchets de cuisine du reste de leurs ordures ménagères.



L'usine de tri / valorisation des déchets accueille ses premiers déchets !

À Labessière-Candeil, le nouvel équipement qui va permettre de valoriser 80 % de notre poubelle noire et réduire d'autant l'enfouissement, vient d'entrer en phase de test.

À terme (été 2024), l'usine accueillera toutes les poubelles noires du territoire. Les sacs poubelle (déchets résiduels) et sacs orange (biodéchets) seront séparés par tri optique. Leurs contenus seront traités dans des process différents pour être doublement valorisés.

Les déchets résiduels produiront du biogaz avant d'être transformés en combustible de récupération (utilisé en partie par la chaudière de l'usine). Les biodéchets produiront eux aussi du biogaz avant d'être valorisés en compost. ■



ÉTUDE

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE NOIRE ?

L'été dernier, Trifyl a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles à partir des collectes issues de tous les territoires adhérents. Voici ce qu'on y a trouvé...



215 kg de déchets | PAR HABITANT PAR AN

● Encore trop de gaspillage !

Il s'agit en grande partie de produits sous emballages. Ce gaspillage peut être facilement évité (conservation des aliments, quantités réajustées...).

● 30 % de matière organique

La matière organique (gaspillage alimentaire + autres déchets de cuisine) représente un tiers du contenu de notre poubelle. Tous ces déchets de cuisine peuvent être facilement valorisés s'ils sont extraits de notre poubelle (composteur/sac dédié).

● Moins de recyclables

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri à 100 % des emballages et papiers a simplifié le geste de tri et conduit les habitants à trier davantage (+ 2 kg / habitant en six mois !). Avec encore 49 kg de recyclables dans la poubelle, la marge de progression est importante.

● Stabilité du verre

Le verre est toujours présent dans notre poubelle noire. Pour rappel, le verre n'est recyclé que s'il est déposé dans une colonne à verre.

● Textile en hausse

Le textile non souillé n'a rien à faire dans la poubelle. Qu'ils soient usés, troués ou déchirés, les vêtements, linge de maison, chaussures et petite marquinerie ne peuvent être valorisés que s'ils sont déposés dans une borne textile.



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3316, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Courriel : communication@trifyl.fr

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl / Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock
N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Automne 2023 - Tirage : 1000 exemplaires
Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

+ d'infos sur www.trifyl.fr